

Enfants et jeunes en situation de handicap : pour un accompagnement global

Déclaration du Groupe UNSA

Voici aujourd'hui traité le sujet de l'accompagnement des enfants et des jeunes à besoins spécifiques dans leur vie quotidienne. Cet avis tente de proposer des simplifications pour que le parcours des jeunes et des familles, aujourd'hui complexe, soit facilité et plus fluide.

Des adaptations sont nécessaires tout au long du parcours mais il convient de s'inscrire sans faille dans le droit commun pour ces jeunes et leurs accompagnants. Il faut prendre en compte le jeune dans sa globalité de ses temps de vie, dans et hors du temps scolaire en fonction de ses projets de vie et de scolarisation afin de développer son autonomie. Pour cela il convient d'assurer l'accompagnement du jeune jusqu'à son insertion dans la vie professionnelle ou sociale.

Pour l'UNSA, la conception exigeante de l'école inclusive est un pilier de la réussite. La scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap est en constante augmentation.

Quel que soit les différences, cela implique de repenser les contenus d'enseignement et leur organisation actuelle en disciplines et programmes et de réviser les modalités pédagogiques afin de permettre les apprentissages à tous. Une multitude de situations coexistent déjà dans une même classe. Des élèves avec ou pas d'accompagnant, ayant ou pas un plan personnalisé de scolarisation, ayant ou pas un plan d'accueil individualisé.

Cette superposition de particularismes doit être prise en compte pour accompagner chaque enfant vers sa réussite. Il est important de développer la spécificité de la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire, tant dans la formation initiale que continue de tous les personnels. Une formation au repérage à la prise en charge en classe des troubles spécifiques du langage oral et écrit doit être assurée auprès de tous les enseignants. Ceci permettrait de mettre en place des actions de prévention des difficultés dès l'entrée à l'école maternelle.

Par ailleurs, la pérennisation et la formation des personnels accompagnants est une priorité indispensable à la réussite des élèves en situation de handicap.

Des avancées sont constatées mais pour l'instant il n'y a pas de réponse aux questions d'accès à un contrat sécurisé, un diplôme et à des perspectives de carrières pour ces professionnels.

L'expérimentation de pôle inclusif d'accompagnement localisé présentée comme la nouvelle clé de l'inclusion interroge plus qu'il ne livre des réponses. Les PIAL affichent des objectifs en matière d'une meilleure évaluation des besoins éducatifs particuliers, de la diversité de l'offre de formation et de la différenciation pédagogique mais pour l'instant ces éléments sont peu présents dans les déclinaisons locales et pose une fois de plus la question du positionnement des accompagnants.

L'UNSA partage également les deux faiblesses du système actuel qui sont bien pointées dans cet avis :

- le diagnostic précoce avec l'appui sur le repérage, le dépistage et le diagnostic ;
- l'absence d'évaluation et de chiffres qui nuisent complètement au pilotage.

L'école comme la société inclusive doit maintenant devenir une réalité, cet avis y concourt, l'UNSA a voté l'avis.